



Société Anonyme des

Produits Réfractaires, Céramiques et Terres Plastiques

de Seilles-lez-Andenne (Ancienne firme A. De Lattre & Co)

SEILLES-LEZ-ANDENNE (BELGIQUE)

Adresse Postale

M. GEORGES DALLEMAGNE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

à Seilles-lez-Andenne

Adresse Télégraphique

RÉFRACTAIRES-SEILLES-ANDENNE

TÉLÉPHONE A 110

(Groupe de Liège)

EXPÉDITION PAR FER OU PAR EAU

COMPTE CHÈQUES POSTAUX
N° 75547

Seilles, le 30 juin 1924

Société G. Dumont et Frères
à Solaigneaux.

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous facture aux marchandises vous expédiées par fr. 2.749,80 à vos risques et périls. Elle s'élève à la somme de fr. payables à 30 jours en vos remises

Dévoués à vos nouveaux ordres, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

L'AGENT-COMPTABLE,

L'INGÉNIEUR-DIRECTEUR,

Renaud

CONDITIONS DE VENTE : Les marchandises sont vendues prises et agréées définitivement sur wagon ou sur bateau au lieu des chargements et voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. — Les marchés conclus à prix remis verbalement doivent être confirmés. — En ce qui concerne les marchandises en magasin, nos propositions de vente sont toujours à réserve d'inventaire. — Les prix s'entendent sur wagon à l'usine, ils sont toujours payables à Seilles au comptant ou à 30 jours sans escompte. — Il en est de même lorsqu'il est fait traité sur l'acheteur. Tout retard dans le paiement donnera lieu à un intérêt calculé à raison de 6 p.c. l'an. Pour les marchandises tenues plus de trois mois en magasin, nous nous réservons le droit d'en demander le paiement immédiat même avant l'expédition. — Nous n'acceptons pas en paiement des effets moins de deux cents frs. la présentation à bonne date n'est pas garantie pour ceux qui n'auraient plus à leur réception quinze jours d'échéance. Les renseignements sur les prix du fret ou des transports sont donnés sans responsabilité. — Les produits sont exécutés d'après les plans remis par les clients à leurs risques et périls concernant les formes brevetées. — Les délais convenue pour l'expédition ne sont pas de rigueur ; un retard dans la livraison ne peut donner lieu à des dommages-intérêts que pour autant qu'il en ait été spécialement stipulé et que le préjudice soit prouvé. — Dans le cas d'accidents survenant à nos usines, d'arrêt par force majeure ou de non livraison de nos wagons par le chemin de fer, nos obligations quant aux termes de livraison sont suspendues. — Toutes contestations judiciaires seront soumises aux tribunaux de Huy.

Mois	Date	Quantité	Poids total	N° du Wagon		P R I X	
						unitaire	total
		<u>Bon N° 1721</u>					
Jun	16	5215	15125	343658	briques 22x11x6	180	2.722 50
					taxe de transmission		27 30
							<u>2.749 80</u>
					Deux mille sept cent quarante neuf francs 80/100		
					<i>Timbres appliqués sur l'original</i>		

15125
15125
121000
2722500